

Interpellation

Quel calendrier politique pour les grands projets en général et la RDU en particulier?

## **Au Conseil Communal de Nyon**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A l'occasion du dernier Conseil, nous avons octroyé à la Municipalité un crédit pour l'engagement d'un *chef de projet pour la mise en œuvre de la Route de Distribution Urbaine (RDU) et de ses quartiers* dans le cadre du Préavis N°57. La Commission s'est alors interrogée sur le processus qui l'obligeait à se déterminer sur l'engagement d'un chef de projet sans pouvoir débattre du fond de la question. Il est en effet peut-être temps de se demander si l'augmentation continue des surfaces bâties représente une évolution positive ou un progrès ; si ces questions évaluées à un niveau local, régional, transfrontalier ou cantonal ne pourraient pas trouver d'autres réponses.

A notre connaissance, c'est en juin 2005, dans le cadre du préavis 148, *Grande ceinture : demande de crédit pour l'étude de l'avant-projet routier entre la route Blanche et la route de Duillier et du projet définitif du tronçon 1 /route Blanche-Route de Saint-Cergue*, que notre Conseil a pris pour la dernière fois une décision relative à ce projet.

Le passage de « grande ceinture » à celui de « Route de Distribution Urbaine et ses quartiers » n'est pas qu'une question de sémantique.

En effet de « boulevard périphérique » formant une limite des constructions au nord de la Ville, et permettant de la contourner sans y pénétrer, la voirie est désormais associée à d'importants développements urbains en amont qui permettront à terme, selon le dossier de conception directrice de la RDU d'accueillir 12'000 habitants et 5'500 emplois supplémentaires répartis sur les communes d'Eysins, Prangins et Nyon, dont 6'200 habitants et 1'700 emplois pour Nyon en amont de la voirie.

A l'occasion de la Commission chargée de rapporter sur le préavis n°57, la Municipalité a expliqué que ce changement de statut était dû à la volonté d'intégrer cette voirie dans le cadre d'un développement urbain cohérent, ce dernier permettant en outre de financer la construction de la voirie.

Sans vouloir nous substituer à la Municipalité, ni outrepasser nos compétences, il nous paraît que le sujet est suffisamment important pour qu'il fasse l'objet d'un débat et d'un consensus devant notre Conseil. En effet, la Municipalité pourrait avancer de manière plus sereine et efficace si elle avait reçu notre accord de principe. Dans le cas où les bases conceptuelles du projet ne devaient pas rencontrer notre assentiment, cela éviterait des années d'études autant dispendieuses que chronophage. Cela permettrait également d'intégrer des remarques ou suggestions qui émaneraient de notre Conseil.

De la même manière, il nous semble que la Municipalité pourrait présenter à notre Conseil très en amont les grands projets qu'elle souhaite développer. Par exemple, elle aurait pu nous soumettre le contenu programmatique envisagé dans le cadre de la consultation de Perdtemps Usteri, plutôt que l'information au Conseil présentée fin 2010 et qui ne dit rien de la programmation envisagée. Cela aurait permis d'éviter que toutes choses faites, le Conseil refuse une demande de crédit d'études au motif que le contenu ne lui convient pas.

Nous posons dès lors à la Municipalité les questions suivantes :

- La Municipalité a-t-elle l'intention de demander l'opinion du Conseil sur le projet de Route de Distribution Urbaine et des développements urbains qui y sont liés sans attendre le résultat des études conduites par le chef de projet qui va être engagé ?
- D'une manière générale, dans le cadre des grands projets, la Municipalité pense-t-elle à l'avenir consulter le Conseil pour valider les choix politiques qu'elle fait ?

Nyon, le 25 septembre 2012

Mesdames  
Florence Darbre  
Roxane Faraut Linares

Messieurs  
Philippe Beuret  
Marc Bourqui  
Claude Farine  
Jean-François Füglistner  
Pierre Wahlen, Rédacteur